



Appel à candidatures lancé en direction d'artistes en vue d'une résidence-mission de 3 ans sur la base du cadre d'intervention « Culture – citoyenneté et Vivre ensemble, la Culture au service de l'intégration républicaine », pour la Commune de Gennevilliers.

Commanditaire : Direction de la Culture, Ville de Gennevilliers

Candidats : Artistes ou équipes artistiques

Champs artistiques : pluridisciplinaires

I/- Présentation du programme

Le Ministère de la Culture et de la Communication souhaite renforcer ou amplifier l'action du ministère dans des domaines d'intervention qui favoriseront encore davantage l'exercice de la citoyenneté et le vivre ensemble et ceci en accord avec les décisions prises par le Comité interministériel à l'Égalité et la Citoyenneté du 6 mars 2015. La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France, son service déconcentré sur la région, placée sous l'autorité du préfet de région, lance un programme intitulé « Culture, Citoyenneté et Vivre Ensemble » s'adressant aux villes dont les indicateurs croisés INSEE et CGET sont identifiées comme les plus prioritaires. Le programme vise le développement des projets culturels et artistiques exemplaires à destination des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, le Ministère de la Culture et de la Communication souhaite soutenir **des projets apparaissant comme exemplaires et innovants au niveau de la démarche partenariale et de médiation.**

II/- Cadre de la résidence-mission

La Ville de Gennevilliers (42 900 hab) , représentée par ses directions administratives intervenant dans les domaines de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Citoyenneté, de la Réussite Educative et de la Jeunesse, ainsi que les partenaires de l'Education Nationale, s'associent au Cadre d'intervention « Culture, citoyenneté et Vivre ensemble » initié par la DRAC.

Dans ce cadre, une résidence-mission d'un artiste ou d'une équipe artistique pouvant intervenir sur plusieurs champs artistiques (théâtre, musique, danse, arts-plastiques, écriture, vidéo...) est

appelée à être mise en œuvre pour une durée de 3 ans.

L'artiste retenu sera appelé à structurer son action de médiation en articulation avec l'ensemble des structures culturelles de la ville, dont :

La Maison du Développement Culturel

Le T2G

Le Service Spectacles/ Jeune Public

Le Conservatoire Edgar Varèse

L'Ecole Municipale des Beaux-Arts/ Galerie Edouard Manet

Le Réseau des Médiathèques

Le Tamanoir

Le Cinéma Jean Vigo

Dans l'objectif d'intervenir auprès des publics des quartiers prioritaires, l'artiste retenu sera également appelé à travailler en lien avec les structures du champ social et éducatif, notamment :

L'espace Aimé Césaire (Centre social et culturel)

L'Espace des Grésillons

L'antenne de développement local des Agnettes

Le PRE

Le Fil continu.

III/- Enjeux et objectifs de la résidence - mission

En articulation avec une recherche-action menée sur la Ville de Gennevilliers par la psychosociologue Joëlle Bordet, chercheuse au CSTB, intitulée « Construire et renforcer l'esprit critique des jeunes des quartiers populaires », cette résidence-mission devra avoir pour orientations thématiques prioritaires :

- Le renforcement de l'esprit critique chez les jeunes (14 – 25 ans) les plus éloignés des pratiques culturelles en leur permettant de s'outiller pour une meilleure compréhension du monde dans lequel ils évoluent
- En s'appuyant sur les notions de mémoires et de patrimoines, il devra apporter aux jeunes une meilleure appréhension du récit collectif dans lequel ils s'inscrivent

En pleine cohérence avec le cadre d'intervention visant à favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble, ces orientations thématiques seront également travaillées avec des publics autres que ceux du secteur « jeunesse » : enfants, familles, personnes âgées. Les actions de médiation proposées s'élaboreront avec les différentes structures culturelles et sociales partenaires, en lien avec leurs programmations et leurs objectifs spécifiques d'élargissement des publics.

La résidence-mission constituera un projet de territoire à part entière, qui permettra d'articuler les

actions de médiations de l'ensemble des structures du réseau culturel local. La stratégie de travail permettant de créer du lien entre ces structures dans la perspective de toucher de nouveaux publics sera déterminante pour le choix de l'équipe artistique retenue.

Ces axes s'inscrivent directement dans le Cadre d'Intervention Culture, Citoyenneté et Vivre ensemble dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser l'accès de tous aux équipements culturels par une mise en réseau des institutions de référence et des structures culturelles et sociales de proximité.
- développer les projets favorisant la création partagée entre artistes et population, notamment par l'accueil de résidences d'artistes ou la présence forte de professionnels de la culture ouvertes sur le territoire et sa population.
- développer les projets favorisant la connaissance de l'histoire et de la mémoire du territoire prenant notamment en compte la diversité de sa population tout en visant à faire évoluer les représentations par la création et la diffusion de ces diverses productions culturelles, en tant que partie de notre culture collective.
- ouvrir à la diversité des cultures et des modes d'expression le réseau des équipements investis d'une mission de service public.
- valoriser la mixité culturelle et encourager l'expression des populations issues de l'immigration dans une perspective de dialogue créateur.

IV/- Contexte de la résidence-mission

Gennevilliers constitue un territoire ouvert sur le monde: Situé au sein du pôle régional européen d'Ile de France, au pied du port autonome de Paris, avec une histoire migratoire riche de sa population multiculturelle.

Et pourtant, dans le même temps, le sentiment d'assignation des populations, l'accroissement des inégalités sociales et scolaires dont font état de nombreux rapports récents de l'ONZUS, du CNESCO, l'observatoire des inégalités, se confirment. Les stratégies et orientations scolaires des enfants genevillois sont encore, par exemple, surdéterminées par la situation sociale et environnementale des familles et par les mécanismes institutionnels à l'œuvre.

La fréquentation des structures culturelles, sportives et éducatives de la ville bien que supérieure à celles d'autres collectivités de même strate en territoire prioritaire sont les suivantes : 10% des 5-17 ans fréquentent les séjours vacances, 16% des 11-15 ans fréquentent les clubs ados, 18% le service jeunesse, 12% l'école des sports et 57% des 7-11 ans les bibliothèques. Et les familles aux revenus les plus modestes n'y ont pas encore suffisamment accès, malgré une politique volontariste.

V/- Phasage de la résidence-mission

La résidence mission se déroulera sur 3 années. Elle débutera en janvier 2016 et s'achèvera en saison 18 – 19.

L'artiste candidat devra proposer une stratégie globale d'intervention ainsi qu'un phasage comprenant une première période d'exploration de janvier à juin 2016.

VI/- Pilotage de la résidence-mission

Le Comité de pilotage du Cadre d'Intervention Culture – Citoyenneté et Vivre ensemble est constitué

Des maire-adjoints Culture et Démocratie, du DAC de la Ville de Gennevilliers, de la Cheffe de service SDAT de la DRAC, des responsables des équipements culturels municipaux, de la direction du T2G, du délégué du préfet, du représentant de l'IEN, des directions municipales réussite éducative et jeunesse, citoyenneté et cohésion sociale, solidarité et autonomie.

Il valide les orientations générales du cadre d'intervention et les orientations thématiques prioritaires à mettre en œuvre. Il se réunit deux fois au lancement des résidences-mission pour effectuer le choix de l'artiste retenu. Il se réunit une fois chaque année pour une évaluation intermédiaire de l'état d'avancement de la résidence-mission et une fois à son terme pour son évaluation finale. Le DAC de la Ville de Gennevilliers assure la coordination des réunions du comité de pilotage.

Un comité opérationnel est constitué par les responsables des équipements culturels et les techniciens opérationnels des partenaires.

VII/- Cadre juridique

Le lancement de la résidence-mission fera l'objet d'une lettre de mission de la Direction de la Culture de la Ville de Gennevilliers.

Un projet d'actions, spécifiant notamment la répartition de la présence de l'équipe artistique sur le territoire sera établi par à l'issue de la 1^{ère} phase de la résidence-mission. Puis un bilan de ce projet sera formalisé par l'artiste et la Direction de la Culture. Le projet d'actions sera validé par le Comité de pilotage avant mise en place et son bilan par le Comité opérationnel pour clôture de la résidence-mission.

VIII/- Conditions financières

La résidence-mission est dotée d'un budget de 150 000 € pour les 3 années.

IX/- Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France. L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Il doit être en capacité de s'engager dans la durée pour une durée de 3 ans sur la résidence-mission (pas nécessairement en continu).

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique et une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation.

Les éléments à fournir sont :

- une note d'intention présentant les orientations du projet proposé. Elle prendra appui sur la thématique pour décliner des objectifs opérationnels.
- un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques ;
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante, ainsi que le calendrier de diffusion de ses œuvres.

L'ensemble du dossier est à adresser pour mercredi 30 septembre 2015, délai de rigueur par envoi électronique à l'adresse suivante :

dominique.hermann@ville-genevilliers.fr

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique. **Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être retenu.**

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Direction de la Culture
Maison du Développement Culturel
16 rue Julien Mocquard
92237 Gennevilliers cedex

A l'attention de Madame Dominique Hermann, chargée de projets culturels.

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

X/- Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de pilotage suivant les modalités qui leur paraîtront appropriées.

Trois candidats maximum seront présélectionnés. Ils seront ensuite reçus par le comité de pilotage le **mardi 3 novembre de 14 h à 18 h**. Il est donc impératif que l'artiste soit disponible à cette date (un candidat non disponible ne pourra être sélectionné).

Pour plus d'informations

Dominique Hermann, Chargée de projets culturels, Ville de Gennevilliers, 01 40 85 64 50